



APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN CABINET POUR LES RECRUTEMENTS DU PERSONNEL D'AFRICARICE

AO/2023-002/PSU/ DFCS

Mai 2023

I. Contexte et justification

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice), est une association intergouvernementale panafricaine spécialisée dans la recherche et le développement du riz. Il a été constitué en 1971. Il compte actuellement 28 Etats africains membres, avec des activités en Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord. Depuis 1986, AfricaRice fait partie des 15 Centres internationaux de recherche agricole qui sont membres de l'Organisation du Système du CGIAR.

La mission du Centre du riz pour l'Afrique est de fournir des innovations à base riz et des systèmes agroalimentaires à base riz transformés qui contribuent à la transformation des systèmes alimentaires, terrestres et hydriques face au changement climatique, en tirant parti de la science, des partenariats et des investissements pour une Afrique saine et prospère

Pour soutenir ses activités de recherche, AfricaRice est amené à recruter du personnel qualifié à divers niveau de responsabilité. Pour ce faire, nous cherchons à externaliser une partie de nos recrutements en faisant appel à des cabinets de recrutement locaux en Côte d'Ivoire, capables de mener des recherches à l'international et à l'échelle régionale en Afrique. Il s'agit de divers postes vacants tout au long de l'année, comprenant des postes techniques tels que des chercheurs, des techniciens, des assistants de recherche et des consultants spécialisés, ainsi que des postes de métiers support. La mission consistera à trouver des candidats qualifiés à l'échelle locale, régionale et internationale, pour des postes basés dans les différentes stations d'AfricaRice en Afrique

II. Objet

AfricaRice lance le présent appel d'offres dans le but de sélectionner un cabinet pour l'externalisation d'une partie de ses recrutements.



III. Cahier de Charge

A. Responsabilités principales du cabinet :

- Travailler en étroite collaboration avec AfricaRice pour comprendre les besoins de chaque poste à pourvoir ;
- Utiliser les canaux de recrutement appropriés pour trouver des candidats qualifiés, y compris à l'échelle locale, régionale et internationale ;
- Évaluer les candidatures et sélectionner une liste restreinte de 4 candidats qualifiés pour chaque poste ;
- Coordonner et planifier les entretiens avec les candidats ;
- Préparer des questions d'entretien pour chaque poste en collaboration avec AfricaRice ;
- Fournir un rapport détaillé sur chaque candidat sélectionné, y compris les informations sur leurs qualifications, leurs compétences et leurs expériences ;
- Travailler en étroite collaboration avec AfricaRice pour sélectionner les meilleurs candidats et faciliter leur embauche.
- Remplacer tout candidat qui ne validerait pas sa période d'essai, dans les coûts initiaux de recrutement

B. Compétences et expériences requises :

- Expérience éprouvée en matière de recrutement et de sélection de personnel, y compris à l'échelle locale, régionale et internationale ;
- Expérience dans le recrutement de personnel pour des organisations internationales et/ou des entreprises locales en Afrique
- Capacité à travailler efficacement en collaboration avec une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- Excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles ;
- Capacité à gérer plusieurs projets à la fois et à respecter les délais impartis
- Compétences linguistiques en français et en anglais (bilingue)

C. Délais et coûts :

Chaque mission devra être réalisée dans un délai d'un mois au plus à compter à la date de clôture de l'offre. Le coût doit être le plus compétitif possible tout en garantissant des résultats de qualité.

D. Modalités de sélection du cabinet de recrutement : Les candidats doivent soumettre une proposition de mission qui comprendra :

- Un plan détaillé des actions à mener pour mener à bien la mission de recrutement
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la mission
- Un calendrier des étapes clés de chaque recrutement
- Une présentation de l'équipe en charge de la mission et de ses qualifications
- Une proposition financière détaillée

E. Critères d'évaluation :

- Expérience et compétences en matière de recrutement et de sélection de personnel ;
- Capacité à travailler efficacement en collaboration avec une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- Approche efficace pour le recrutement de candidats qualifiés, avec une prise en compte de la gestion du risque
- Délai d'exécution des missions
- Coût de la mission.



IV. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. CALENDRIER DE DEROULEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Le calendrier prévisionnel de déroulement de l'appel d'offres est le suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : **Vendredi 05 Mai 2023**
- Date limite de dépôt des offres : **Vendredi 26 Mai 2023 à 16 heures 00**
- L'évaluation des offres se fera par le comité mis en place à cet effet, dans un délai estimatif de (10) jours ;
- Les conclusions et les recommandations du comité seront ensuite soumises à la Direction pour décision d'attribution du marché ;
- Notification et signature du contrat de service se feront à la fin du processus de sélection

2. LANGUE

L'offre, ainsi que toute la correspondance relative, échangée entre le Soumissionnaire et AfricaRice, doit être rédigée en français.

3. MONNAIE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en **Francs CFA (XOF)** et en Hors Taxes.

4. ELIGIBILITE

Sont éligibles, les cabinets régulièrement constitués conformément à la législation en vigueur en Côte d'Ivoire, qui sont spécialisés, ont de bonnes références et une solide expérience dans le domaine de recrutement du personnel.

5. DEPOT DES DOSSIERS

Lors de la soumission des offres sous plis fermés, les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions en **quatre (4) exemplaires** identifiés respectivement comme suit : Un (1) « **Original** » et **trois(3) « Copies »**.

L'offre marquée "Original" est la copie maîtresse. En cas de divergence entre l'"Original" et la "copie", les informations dans l'original seront considérées comme correctes.

Les enveloppes contenant la soumission financière et la soumission technique **DOIVENT ETRE COMPLETEMENT SEPAREES** et chacune doit être remise fermée et clairement revêtue de la mention « SOUMISSION TECHNIQUE » ou « SOUMISSION FINANCIERE », selon le cas.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter leurs propositions techniques et financières dans des enveloppes distinctes et les mettre ensuite dans une enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure doit être scellée et marquée comme suit :

APPEL D'OFFRE AO/2023-002/PSU/DFCS



SELECTION D'UN CABINET POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL LE COMPTE D'AFRICARICE

Et déposée à l'adresse ci-dessous :

Au secrétariat de
AFRICA RICE CENTER (AfricaRice)
01 BP 4029, Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Boulevard Mitterrand Cocody,
Tel. (225) 27 22 48 09 10

6. DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les offres doivent être reçues par AfricaRice à l'adresse physique mentionnée ci-dessus au plus tard le **Vendredi 26 Mai 2023 à 16 heures 00**, heure locale d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

AfricaRice n'acceptera aucune offre reçue après la date limite de dépôt des offres. Toute offre reçue par AfricaRice après la date limite sera rejetée et retournée non ouverte au Soumissionnaire.

7. VALIDITE DES OFFRES

Les offres devront être valables pour une durée de **90 (quatre-vingt-dix) jours au minimum**. AfricaRice peut toutefois demander l'extension de la période de validité des offres.

8. DUREE DU CONTRAT

Un contrat sera signé entre AfricaRice et l'entreprise retenue à l'issue du processus, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Il peut être renouvelé par période annuelle avec au maximum de trois (3) renouvellements à son échéance par tacite reconduction à la demande d'AfricaRice, sauf préavis de résiliation donnée par l'une des parties, deux (2) mois au moins avant l'échéance de la période en cours.

Néanmoins pour s'assurer de la capacité du prestataire à mener à bien les prestations requises, le contrat sera assorti d'une période d'essai de trois (3) mois à l'issue de laquelle il deviendra définitif.

Il est à noter que la rupture du contrat pourrait intervenir en cas de faute grave ou de non-respect des présents termes et conditions par l'une ou l'autre des parties.

9. DEMANDE DE CLARIFICATION /D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur un article de l'appel d'offres au plus tard **cinq (05) jours** avant la date limite de clôture de soumission des offres.

Toutes demandes de clarifications relatives à la présente consultation restreinte devront être soumises par écrit et adressées aux Service des Approvisionnements d'AfricaRice ou par courrier électronique à l'adresse : A.Quotation@cgiar.org

Toute correspondance devra indiquer les références de l'appel d'offres. Seules les demandes écrites seront prises en compte. Veuillez noter que si la question posée est d'un intérêt commun pour toutes les entreprises ayant été consultées, la réponse sera adressée à l'ensemble des entreprises.



10. MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES

À tout moment avant la date limite de soumission de l'offre, AfricaRice peut pour une raison quelconque, par exemple, en réponse à une demande de clarification faite par un soumissionnaire, modifier le dossier d'Appel d'offres sous la forme d'une information complémentaire. Tous les soumissionnaires potentiels seront informés par écrit de tous changements ou modifications.

Afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications en actualisant leurs offres, AfricaRice peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission de l'offre, si la nature de la modification la justifie.

11. CONFIDENTIALITE,

Les informations relatives aux offres (présentation, contenu, examen, évaluation, comparaison et conclusions) ne doivent être divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par ce processus, même après la publication de l'attribution du marché.

Toute forme de tentative d'un soumissionnaire visant à influencer AfricaRice dans l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres ou la décision d'attribution du contrat entraînera automatiquement le rejet de l'offre de ce dernier

12. CONFLITS D'INTERETS ET FRAUDE

AfricaRice a une tolérance zéro en matière de fraude et de corruption. Il est notamment prévu dans sa politique Anti-fraude et Anti-corruption des sanctions à l'encontre de toute personne compromise. Dans le cadre de cette offre, les règles suivantes seront appliquées :

- Tout conflit d'intérêts et risque de conflit d'intérêts doit être déclaré formellement au Président du Comité d'évaluation des offres .
- Le Président du Comité s'assurera que tous les membres du comité d'évaluation agissent avec honnêteté et intégrité pour la sauvegarde de la réputation et les intérêts du centre ;
- Tout risque de fraude ou de corruption sera porté à l'attention de l'Auditeur Interne ou du Directeur Général ;
- Les soumissionnaires et les membres du comité doivent assister et faciliter les investigations en cas de fraude ou de corruption en se rendant disponible pour les interviews des auditeurs et en mettant à la disposition de ces derniers, documents et autres éléments susceptibles de faciliter leur travail.

13. DROITS D'AFRICARICE

AfricaRice se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une offre. AfricaRice ne sera en aucun cas tenu responsable des frais encourus par le soumissionnaire dans le cadre de la préparation de son offre.

Plus particulièrement, AfricaRice se réserve le droit de :

- Prendre contact avec les clients cités comme références par le soumissionnaire ;
- Réclamer des données supplémentaires aux soumissionnaires ;
- Organiser des interviews avec les soumissionnaires ;
- Rejeter tout ou partie des offres soumises ;
- Attribuer le marché à plusieurs soumissionnaires afin d'atteindre les objectifs visés.

14. CLAUSES DEONTOLOGIQUES



- Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité de sélection au cours de la procédure de clarification, d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres entraînent le rejet de la candidature ou de la soumission de ce dernier.
- Lors de la remise de son offre, le soumissionnaire est tenu de déclarer sur l'honneur, d'une part, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel de quelque nature que ce soit et, d'autre part, qu'il n'a aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si durant l'exécution du marché, une telle situation se produisait, l'adjudicataire a l'obligation d'en informer immédiatement AfricaRice.
- L'adjudicataire du marché doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il ne doit engager AfricaRice d'aucune manière sans le consentement préalable et écrit de ses responsables.
- Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel s'engagent à respecter les droits de l'homme et à se conformer aux règles de bonnes conduites communément admises concernant notamment : des pratiques discriminatoires liées à la race, à l'ethnie, à la religion, à la nationalité, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la situation matrimoniale, au statut de citoyenneté, à l'infirmité.
- Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du marché sont et demeurent confidentiels.

A. Les Pièces administratives:

- L'agrément du Registre du Commerce qui doit être en rapport avec l'activité dont il est question dans cet appel d'offre ;
- La déclaration fiscale d'existence;
- Les attestations de bonnes exécutions

V. Proposition d'Evaluation des offres

L'évaluation des offres sera basée sur une combinaison d'appréciation des propositions techniques et financières. Les critères pris en considération pour l'évaluation d'une offre seront les notes techniques et la note financière selon le principe suivant :

1. Evaluation technique

L'évaluation des propositions techniques, portant sur l'expérience professionnelle, la méthodologie et les moyens de travail est notée sur cent (100) points. Une offre est déclarée techniquement valable afin d'être soumise à l'analyse financière lorsqu'elle obtient **au moins 60 points**. Ainsi, seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de 60 points sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière.



Les soumissionnaires dont les offres n'auront pas obtenu la note minimale requise, ou auront été jugées non conformes aux documents d'Appel d'offres, en seront avisés et il leur sera indiqué que leur proposition financière leur sera renvoyée, sans avoir été ouverte, à l'issue du processus de sélection.

2. Evaluation financière

L'évaluation financière est notée également sur 100 points à raison de :

Le total des points financiers sera calculé en faisant les deux sommes obtenues ci-dessus.

3. Classement final

L'évaluation finale se fera en utilisant la méthode combinée de la pondération de **60% pour l'offre technique (NT) et 40% pour l'offre financière (NF)**

Soit Note Finale = $NT \times 0,6 + NF \times 0,4$.

Le cabinet retenu sera celui qui aura totalisé le maximum de point à l'évaluation finale.